

## RETOUR À LA COLLECTE D'ORDURES HEBDOMADAIRE

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 mars 2017** – À compter du mois d'avril, la collecte d'ordures ménagères reprendra sa fréquence estivale. Les ordures seront alors ramassées toutes les semaines.

Dans le Haut-Richelieu, les ordures sont collectées toutes les deux semaines durant l'hiver, du début novembre à la fin mars. Les calendriers de collectes sont disponibles sur le site Internet de Compo-Haut-Richelieu inc., [www.compo.qc.ca](http://www.compo.qc.ca).

### **Rappel**

Gros rebuts acceptés aux ordures (matelas, divans, tapis, toiles) :

Ces objets doivent être déposés le matin même de la collecte d'ordures afin d'éviter qu'ils ne soient imbibés d'eau, gelés ou enneigés. Les tapis doivent être roulés et attachés en petits ballots d'une longueur maximale de 2 mètres et d'un diamètre maximal d'un mètre. À titre préventif, il est possible de communiquer avec l'équipe de Compo-Haut-Richelieu inc. pour signaler un gros rebut à ramasser lors de la collecte.

Bac à ordures conforme obligatoire :

Le bac à ordures sur roues avec prise européenne (vert ou noir) est obligatoire sur le territoire depuis 2014.

Matières non admises aux ordures :

- Matières recyclables
- Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition
- Appareils informatiques
- Meubles non rembourrés
- Résidus domestiques dangereux

Pour connaître la solution écologique à ces rebuts, consultez le site Web de Compo-Haut-Richelieu inc. : [www.compo.qc.ca](http://www.compo.qc.ca)!